



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à l'édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode le lundi 9 mars 2020 à 19h30, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

31, chemin du Bocage - lot 5 134 622 du cadastre du Québec

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- en cour avant, l'agrandissement de la résidence située à une distance d'environ 4.67 mètres de la ligne de lot avant alors que la norme actuellement prescrite est de 6.1 mètres en vertu de la grille des usages et des spécifications (annexe C) du règlement de zonage numéro 69-07;
- en cour avant, la construction d'un perron situé à une distance d'environ 3.58 mètres de la ligne de lot avant, alors que la norme actuellement prescrite est de 6.1 mètres en vertu de l'article 6.3.2.2 du règlement de zonage numéro 69-07.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil.

Donné à Adstock, ce 19 février 2020.

La directrice générale,

(signé)

Julie Lemelin